

Restoration de la dynamique naturelle de l'Adour amont

L'opération

| | |
|------------------------------------|---|
| Catégorie | Restauration |
| Type d'opération | Suppression des contraintes latérales |
| Type de milieu concerné | Cours d'eau de zone intermédiaire |
| Enjeux (eau, biodiversité, climat) | Bon état des habitats, contrôle des espèces invasives |
| Début des travaux | 1997 |
| Fin des travaux | 2004 |
| Linéaire concerné par les travaux | 12 100 m |

Le cours d'eau dans la partie restaurée

| | |
|------------------------------------|--|
| Nom | L'Adour |
| Distance à la source (point amont) | 25 km |
| Largeur moyenne | Chenal unique : entre 9 et 15 m Chenal en tresse : entre 15 et 50 m |
| Pente moyenne | Chenal unique : 17 ‰ Chenal en tresse : 10 ‰ |
| Débit moyen | 9,57 m ³ /s |

Les objectifs du maître d'ouvrage

- Restaurer la dynamique naturelle du cours d'eau.
- Améliorer ses fonctionnalités écologiques.
- Dissiper l'énergie du cours d'eau lors des crues.

Le milieu et les pressions

L'Adour est un fleuve du sud-ouest de la France qui draine un bassin versant de 17 000 km². Il se jette dans l'océan Atlantique, au niveau du golfe de Gascogne après un parcours de 309 kilomètres. Ce cours d'eau constitue un axe pour les poissons migrateurs et présente, sur le secteur concerné, un intérêt pour la reproduction des salmonidés. Sur les 6,5 premiers kilomètres, le lit de la rivière est naturellement formé d'un chenal unique qui se transforme ensuite en chenal en tresses sur 5,6 km. Sur ce secteur, des bancs alluviaux et des bras secondaires plus ou moins connectés sont présents. Le substrat est essentiellement constitué de galets. Le site restauré est soumis à un arrêté de protection de biotope pour la truite fario et le desman des Pyrénées. Peu de parcelles sont cultivées en bord de rivière, la forêt alluviale est encore présente.

La localisation

| | |
|-----------------|--|
| Pays | France |
| Bassin hydrogr. | Adour - Garonne |
| Région(s) | Midi-Pyrénées |
| Département(s) | Hautes-Pyrénées |
| Commune(s) | Bagnères-de-Bigorre, Pouzac, Ordizan, Montgaillard, Hiis |

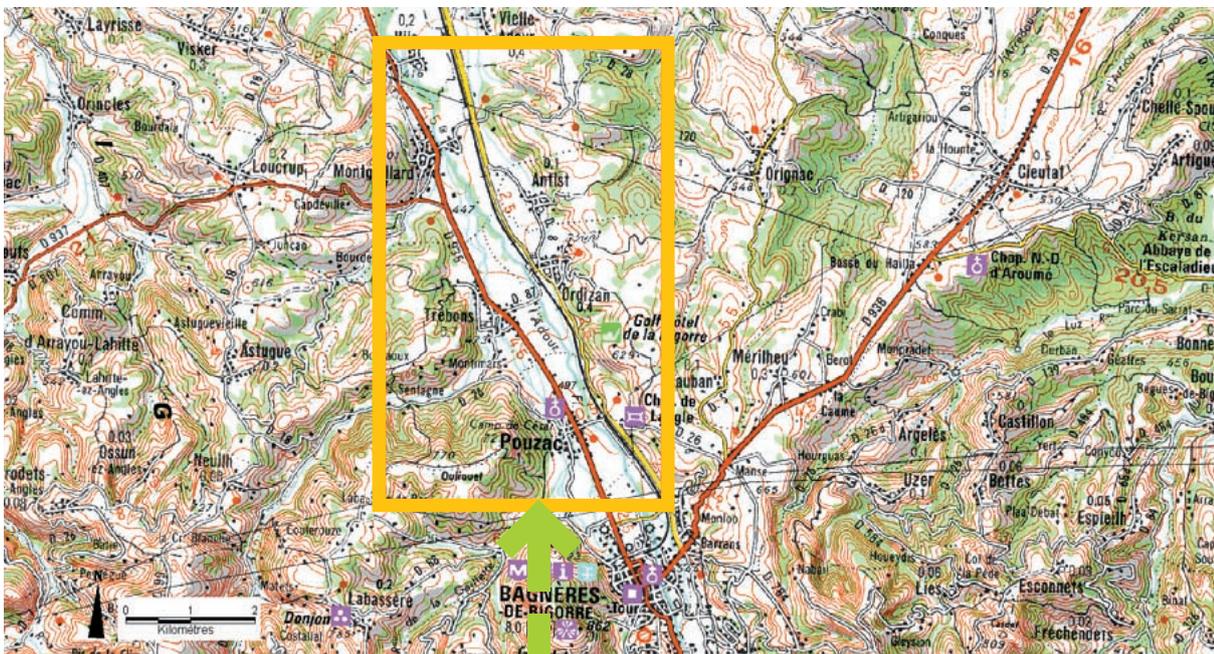


| | |
|---|---|
| Contexte réglementaire | Arrêté préfectoral de protection de biotope |
| Références au titre des directives européennes | |
| Réf. masse d'eau | FRFR236 et FRFR237B |
| Réf. site Natura 2000 | Non concerné |



Un banc alluvial de l'Adour avant (ci-dessus) et après (ci-contre) traitement.

L'Adour amont n'a pas connu au cours des cinquante dernières années de crue de très grande ampleur. La dernière crue correspondant aux plus hautes eaux connues sur ce linéaire date de juin 1879. Toutefois, afin de protéger les terres et habitations riveraines d'éventuelles crues, des travaux ont été très régulièrement effectués sur le cours d'eau, avec pour objectif principal de resserrer le lit et de créer un chenal unique d'écoulement. Dans ce cadre, les bancs alluviaux présents tout le long du linéaire ont



systématiquement été arasés et leurs sédiments régalez sur la berge sous forme de tertre. Ces travaux favorisent l'incision du lit par érosion verticale et la déconnexion des annexes hydrauliques avec le chenal principal. Ils engendrent en outre d'importants phénomènes de déstabilisation de berge.

■ Les opportunités d'intervention

Face à cette situation, les élus de la communauté de communes de la Haute Bigorre ont entrepris, dès 1997, de changer les modalités de gestion de la rivière et de développer une approche écologique. Les actions de restauration ont été menées par le biais du contrat de rivière du Haut Adour.

■ Les travaux et aménagements

Les travaux consistent à supprimer les tertres inutiles par retalutage des berges et à modifier les modalités de gestion des atterrissements et du bois mort. Des annexes hydrauliques déconnectées du cours d'eau sont restaurées et un réseau secondaire de bras fonctionnels en période de crue est créé. Des protections de berge ponctuelles sont mises en place uniquement par génie végétal ou utilisation de techniques mixtes. Des plantations sur les secteurs initialement dépourvus sont réalisées. Enfin des actions contre le développement de la renouée du Japon, espèce invasive, sont menées.

L'Adour amont : une berge traitée en rive gauche.



Veronique de Billy - Onema

■ La démarche réglementaire

Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau :

3.1.2.0 : Modification du profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau ou dérivation d'un cours d'eau.

■ La gestion

Un chemin parallèle à la berge, au delà des dix mètres dans les zones de ripisylve, uniquement ouvert aux agents d'entretien et aux propriétaires riverains est créé afin de faciliter l'entretien et l'accès à la rivière en cas d'intervention urgente lors des crues. La végétation est traitée par coupe sélective avec la volonté de préserver les habitats pour la faune inféodée aux milieux aquatiques. La gestion des atterrissements et des embâcles est raisonnée. Désormais, un diagnostic définit si l'atterrissement ou l'embâcle constitue un obstacle à l'écoulement des eaux et seuls ceux dits « à risques » sont traités par une simple dévégétalisation et un griffage sur 80 cm de profondeur des sédiments.

■ Le suivi

Un état initial mettant en évidence le fonctionnement hydro-géomorphologique de l'Adour amont est réalisé. Il est basé sur une expertise, par observation au cours du temps des caractéristiques morphologiques de la rivière (faciès d'écoulement, zones d'érosion,

